## Présentation et méthode



#### • Préambule

Par le Directeur Régional Alsace de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace Marc HOELTZEL

#### Pourquoi un atlas des paysages alsaciens

La démarche de réalisation des atlas de paysages s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale. La loi "Paysage" du 8 janvier 1993, puis celle du 2 janvier 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, invitent les services de l'Etat et les collectivités territoriales à intégrer la qualité du paysage et sa préservation dans les politiques publiques d'aménagement.

#### • La réalisation de l'atlas des paysages- éléments de méthode

La réalisation d'un atlas régional des paysages n'est pas un exercice « en chambre ». La connaissance des paysages passe d'abord par un parcours intensif du territoire. La réalisation de l'atlas s'inscrit dans une démarche de partenariat entre spécialistes, gestionnaires et habitants permettant de faire émerger un portrait partagé.

#### • L'équipe de réalisation de l'atlas

L'atlas des paysages alsaciens est un document sous maîtrise d'ouvrage Etat. Pour autant, la production de ce document est un processus qui nécessite le partage, l'élaboration et la validation concertées entre les services régionaux et départementaux de l'État, les collectivités territoriales, les services et établissements publics régionaux et partenaires locaux et les représentants de la société civile.

#### Les unités paysagères dans la bibliographie

L'étude de la bibliographie alsacienne révèle de nombreuses cartes où sont nommées et souvent délimitées des unités territoriales. Ces cartes correspondent à des approches diverses : paysagère, environnementale, géographique, thématique ( agriculture, forêt, tourisme), collectivités (pays, Scots, communautés de communes)...

#### • L'iconographie de l'atlas

Toutes les illustrations issues du travail de l'équipe de réalisation sont libres de droit. Lorsque les membres de l'équipe ne sont pas les auteurs de l'iconographie, ceux-ci sont indiqués soit sur l'illustration elle-même soit dans la légende qui l'accompagne.

© Atlas des paysages d'Alsace 09/2015

## **Préambule**

L'Alsace est une terre de contraste, d'excellence et de synthèse, soucieuse de ses paysages et de ses richesses écologiques mais aussi de son développement. C'est l'intensité de ces différents enjeux qui apparaît en première analyse.

Troisième région de France en termes de densité humaine avec 224 habitants/km², et la plus faible superficie, l'Alsace n'offre qu'un espace contraint pour la valorisation des paysages. Pourtant, les espaces boisés recouvrent encore 38 % de son territoire aux côtés d'un maillage important de cours d'eau, d'écosystèmes fluviaux, de paysages de montagne ou d'espaces périurbains préservés.

Elle rassemble une diversité de paysages et de micro-paysages, fortement accentués par des hauts lieux naturels tels que le Rhin et ses forêts alluviales, les crêtes des Vosges et leurs vallées adjacentes, les Ballons, les Rieds, le Kochersberg, l'Alsace Bossue ou encore le Sundgau.

La diversité s'exprime à tous les niveaux. Les espaces forestiers sont des marqueurs paysagers essentiels du nord de l'Alsace avec des ensembles très contrastés en allant de Haguenau à l'Outre Forêt et en passant par les Vosges du Nord.

D'autres parties du territoire expriment leur signature par un enchevêtrement de zones d'activité avec des espaces paysagers emblématiques de l'identité du territoire, en particulier le long du Rhin ou dans les contreforts du Sundgau ou du Piémont des Vosges.

Au sein de ces grands équilibres, de petites structures naturelles et humaines façonnent le paysage interstitiel : la Camargue alsacienne, les tourbières, les anciens cirques glaciaires, les ouvertures du Jura alsacien, les fonds de vallée, les bancs napoléoniens, les centres bourgs, les ruines, les îles du Rhin, les gravières... Ailleurs, de forts marqueurs patrimoniaux lui donnent son identité : le mont St Odile, la route des vins, la cathédrale de Strasbourg, le vignoble, la « petite Venise » à Colmar, le château du Haut-Koenigsbourg ou encore le Grand Ballon.

L'Atlas des paysages décrit et explique cette diversité et cette richesse paysagère en s'appuyant sur un découpage en dix-sept unités paysagères cohérentes. Il a vocation à faire connaître les paysages de ce territoire exceptionnel marqué par l'histoire et son attachement à concilier développement économique et environnement.

À ce titre l'Atlas des paysages a vocation à être un outil d'aide à la décision. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Le Directeur Régional Alsace de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace Marc HOELTZEL

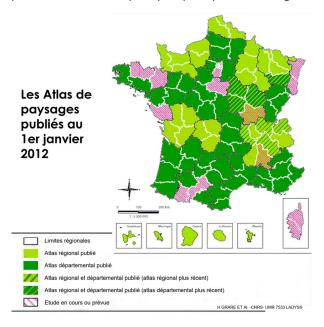
\* \* \* \* :

## Pourquoi un atlas des paysages alsaciens



#### Une démarche nationale

La démarche de réalisation des atlas de paysages s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale. La loi "Paysage" du 8 janvier 1993, puis celle du 2 janvier 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, invitent les services de l'Etat et les collectivités territoriales à intégrer la qualité du paysage et sa préservation dans les politiques publiques d'aménagement.



Dans sa séance inaugurale, le Conseil National du Paysage du 28 mai 2001 précise : "les DIREN (devenues depuis les DREAL) réalisent avec les collectivités territoriales et les autres services de l'Etat des atlas de paysages, documents de référence partagée sur les paysages, qui couvriront l'ensemble du territoire."

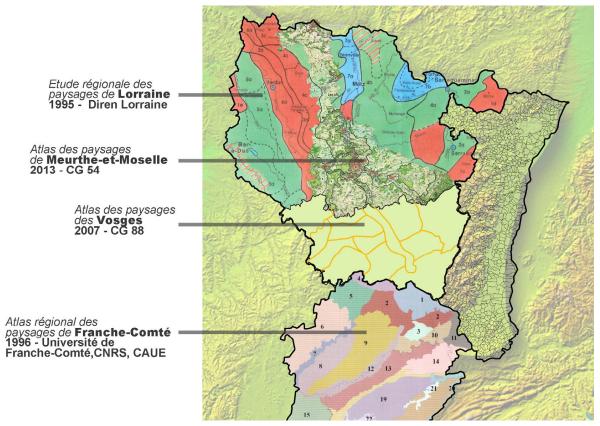
Enfin, l'application de la Convention européenne du paysage en France depuis le 1er juillet 2006 implique également la mise en œuvre de cette démarche spécifique à l'échelle des régions et départements français.

- « En mobilisant les acteurs conformément à l'article 5.c de la Convention européenne du paysage et en vue d'une meilleure connaissance de ses paysages, chaque partie s'engage :
- à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire ;
- à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;
- à en suivre les transformations ;
- à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leurs sont attribuées par les acteurs et les populations concernées."

Le paysage y est défini comme une : "partie de territoire, telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et /ou humains et de leur interrelations."

En tant qu'expression de la Convention, l'atlas des paysages alsaciens dresse un état des lieux partagé des réalités géographiques, des perceptions sociales et des dynamiques paysagères de la région. Il précise quelles sont les pressions qui s'exercent sur les paysages et quels sont les enjeux de paysages de la région. Il a été élaboré en concertation avec les principaux acteurs du paysage. Qu'il s'agisse de paysages emblématiques ou de paysages plus quotidiens, une même attention est apportée à l'ensemble du territoire alsacien. Et, en s'affranchissant des limites administratives, l'atlas met en évidence leurs caractères, leur singularité, leurs points forts, leurs points faibles, leurs vocations, leurs évolutions.

## Pourquoi un atlas régional des paysages



Les atlas de paysages réalisés sur les territoires voisins de l'Alsace

Au 1er juin 2009, on pouvait compter en France 8 atlas régionaux et 69 atlas départementaux, dont certains concernant des territoires limitrophes à l'Alsace : en Franche-Comté, l'atlas des paysages régional a été publié en 2000 ; en Lorraine, l'atlas du département des Vosges a été publié en 2007, celui de la Meurthe-et-Moselle a été publié en 2013.

L'Alsace ne bénéficiait pas encore d'une étude à une telle échelle. Les études thématiques menées concernaient de vastes parties du territoire alsacien, notamment celles conduites par le paysagiste Jacques Sgard dans les années 1980 et 1990, mais elles n'embrassaient pas l'échelle régionale. D'autres études infrarégionales sont en cours, comme l'établissement du référentiel paysager départemental par le Conseil Général du Bas-Rhin engagé depuis 2008, déterminant 19 entités paysagères départementales et devant s'achever en 2013. Ou encore les GERPLAN, politique d'aménagement des territoires développée par le département du Haut-Rhin depuis 2000 à l'échelle des communautés de communes.

Cependant, la structuration géographique de la région par bandes orientées Nord-Sud renforce la nécessité d'appuyer l'approche interdépartementale et transfrontalière dans les démarches de planification et les outils d'aménagement. Un consensus entre acteurs existe sur le fait que l'atlas doit privilégier une entrée régionale,

ouverte sur les territoires limitrophes, la Lorraine, la Franche-Comté, l'Allemagne et la Suisse, avec lesquelles elle partage les paysages des Vosges et de la vallée du Rhin.

Cette échelle répond également à la demande sociale de paysage. En effet, aux yeux de la population alsacienne et à ceux des visiteurs, l'Alsace possède une identité culturelle forte, ancrée dans ses paysages ; elle représente un lieu d'habitation et de villégiature de choix parmi les destinations répondant à des valeurs qualitatives exemplaires en matière de culture, de paysage, d'histoire. La qualité des paysages est perçue comme un atout pour le développement économique, l'attractivité touristique, la valorisation des territoires et du développement local.

Ces paysages identitaires ne sont pas que des images d'Epinal ; ils se transforment sous l'effet de plusieurs pressions, les plus immédiatement visibles étant l'urbanisation et le développement économique : 800 à 1000 hectares de terres agricoles disparaissent chaque année en Alsace au profit de l'urbanisation, ce qui fait de l'Alsace la région française la plus touchée par ce phénomène après l'Ile-de-France. Au niveau de la planification, l'étude des Schémas de Cohérence Territoriale, des projets d'infrastructures, des projets éoliens nécessitent une appréhension régionale des enjeux paysagers alsaciens.

L'identification et la compréhension des dynamiques de transformation des paysages fait partie du préalable nécessaire pour une politique éclairée du paysage, de protection, de gestion et d'aménagement à la hauteur de la valeur patrimoniale de ces territoires.

Pour ces raisons, cette compréhension trouve sa juste mesure à l'échelle régionale.

### Objectifs de l'atlas des paysages alsaciens

- Pour l'état : L'atlas est un outil de travail au service des différentes politiques d'aménagement du territoire qui placent le paysage au cœur des préoccupations des services de l'Etat et qui visent un développement durable. En tant que référence commune, il permet de fournir les éléments d'analyse et d'enjeux dans les porter à connaissance, dans le suivi d'élaboration ou d'application des documents d'urbanisme et des projets d'infrastructures, dans l'élaboration de schémas régionaux ou orientations régionales.
- Pour les collectivités territoriales : la prise en compte du paysage contribue à construire un projet global de développement, à favoriser l'approche intercommunale, et à inscrire les projets dans une logique de développement équilibré, cohérent et soucieux de l'environnement.
- Pour les acteurs locaux, une culture partagée du paysage permet de disposer d'une référence commune et induit une approche transversale, pluridisciplinaire et solidaire de son territoire. Chaque acteur est dès lors garant de sa qualité et le partenariat en sera facilité.
- Pour les bureaux d'étude et les professionnels de l'aménagement du territoire, l'atlas constitue un fonds de connaissance précieux pour le travail d'élaboration des documents d'urbanisme, et de tout projet d'aménagement.
- Pour les territoires eux-mêmes, la prise en compte du paysage accompagne et favorise l'émergence de projets de territoires cohérents, à la croisée des interventions géographiques, culturelles, économiques et sociales.

L'atlas des paysages alsaciens constitue :

- un outil de connaissance et d'aide à la décision,
- une démarche de partenariat et de concertation entre les différents acteurs de l'aménagement.

L'atlas s'adresse aux décideurs locaux et aux élus, de l'Etat, de la Région, des Départements et des différentes structures concernées par l'aménagement. Il doit répondre aux finalités suivantes :

#### Connaître pour mieux comprendre

- → Comprendre les fondements et le fonctionnement de ces paysages,
- → Identifier et caractériser les unités de paysages de la région,
- → Mettre en évidence les tendances d'évolution des éléments et des structures paysagères,
- → Poser les enjeux en matière de protection de gestion et d'aménagement des paysages.
- → Regrouper les connaissances et les informations sur les paysages, les mettre à jour et les synthétiser sous une même approche.

#### Connaître pour mieux communiquer

→ Faire émerger une culture paysagère commune à tous les acteurs de l'aménagement en constituant un document de référence, qui souligne l'opportunité d'une approche globale du paysage comme composante essentielle de l'aménagement du territoire,

#### Connaître pour mieux agir

→ Mettre à la disposition des acteurs de l'aménagement un outil d'aide à la décision qui identifie des territoires de projet, présentant une cohérence paysagère, et qui permette d'argumenter les démarches de planification territoriale et les projets d'aménagement.

\* \* \* \* \*

# La réalisation de l'atlas des paysages éléments de méthode



## Rappel des objectifs de l'atlas

#### Disposer d'une source d'information sur le paysage à l'échelle régionale

La réalisation de cet atlas a pour but l'émergence d'une ambition régionale en matière de paysage grâce à la mise à disposition de données globales sur le paysage, couvrant de façon homogène l'intégralité du territoire alsacien. L'atlas s'intéresse donc tout autant aux paysages quotidiens qu'aux paysages emblématiques. Il décrit les paysages de façon harmonisée sur l'ensemble du territoire régional, mettant en évidence leurs caractères, leur singularité, leurs points forts, leurs points faibles et leurs évolutions.

#### Connaître pour mieux agir

Cet atlas constitue un document de référence permettant de construire une culture paysagère commune à tous les acteurs de l'aménagement, en soulignant l'intérêt d'une approche globale du paysage comme composante essentielle de l'aménagement du territoire. Au-delà de son apport spécifique sur la lecture des paysages, il vise à donner une "intelligence du territoire" en développant une approche transversale des paysages qu'ils soient naturels, ruraux ou urbains.

Outil de connaissance et d'aide à la décision, l'atlas doit permettre d'augmenter le niveau d'exigence et de prise en compte du paysage dans toutes les démarches de planification territoriale et les projets d'aménagement et de développement.

## Un outil "tout public"

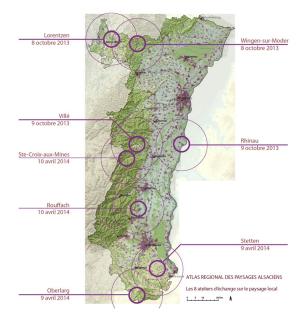
Pour être efficace, l'atlas doit être aisément accessible et compréhensible par tous ceux qui seront amenés à travailler sur le paysage régional. Cette exigence a imposé tout au long du travail de privilégier une information à la fois concise et bien hiérarchisée permettant une recherche rapide et l'accès à des données exprimées dans un langage précis mais sans jargon. Pour les mêmes raisons, une grande place est donnée aux illustrations synthétiques (cartes, bloc-diagrammes, vues aériennes obliques) ou permettant une immersion et une compréhension des paysages régionaux (photographies, cartes postales anciennes...).

Voir L'iconographie de l'atlas des paysages

#### Une démarche de terrain

La réalisation d'un atlas régional des paysages n'est pas un exercice « en chambre ». La connaissance des paysages passe d'abord par un parcours intensif du territoire. Les membres de l'équipe ont ainsi parcouru plus de 7000 km et réalisé une banque iconographique de plus de 12 000 clichés sur les paysages alsaciens.

## Une démarche de partenariat et de concertation



Les huit ateliers d'achanges sur le paysage local

Le paysage dans la définition donnée par la convention européenne renvoi à la fois à une réalité géographique et historique, à une perception sociale et à des dynamiques d'évolution et de gestion. La démarche de réalisation de l'atlas s'inscrit donc dans une logique de partenariat entre spécialistes, gestionnaires et habitants permettant de faire émerger un portrait partagé. Cela est passé bien sûr par les discussions et échanges avec les différentes instances de suivi et de pilotage de l'étude, mais également par l'organisation d'ateliers d'échange réunissant élus, techniciens, agriculteurs, associations, gestionnaires, mais également toutes les personnes désireuses d'y participer qu'elles soient simple habitant ou plus impliquées dans les questions de paysage. Ces ateliers ont permis de situer le discours paysager à l'interface des constats (par l'ensemble des spécialistes : géographes, paysagistes, urbanistes, sociologues etc.) et des perceptions intuitives des participants "natifs" ou non de la région. Ils ont ainsi permis d'engager un processus de consensus sur la lecture partagée des paysages alsaciens.

Voir Les ateliers de paysages : quand des alsaciens parlent de leurs paysages

# Représentations culturelles : état des lieux, modes de construction et évolutions.

La perception des paysages et l'émotion qu'ils suscitent relèvent en partie des images matérielles et mentales qu'ils mobilisent. Cette mobilisation puise dans un creuset de représentations iconographiques (peinture, photographie, carte postale, imagerie populaire), de textes issus de la littérature savante ou populaire, de références mémorielles et historiques, d'inventaires patrimoniaux, d'imagerie touristique et de promotion territoriale... dont la qualité, le statut et la diffusion sont d'une grande diversité.

L'analyse des représentations culturelles c'est attachée à identifier et hiérarchiser dans cet ensemble disparate, les focalisations, les motifs de paysages récurrents, les thèmes et valeurs anciens ou émergeants, permanents ou oubliés, en décelant les modalités de leur apparition et de leur évolution.

Etat des lieux de la représentation des paysages alsaciens et essai de compréhension des modalités de sa construction, cette analyse est aussi l'occasion de questionner ses distorsions (sous-représentation, survalorisation...). Dans cette optique, l'analyse des représentations culturelles et celle des représentations sociales du territoire s'enrichissent mutuellement.

Voir Les représentations culturelles des paysages alsaciens

## Les unités paysagères de la région alsacienne

#### A propos de l'échelle d'étude

Délimiter des unités paysagères sur un aussi vaste territoire est toujours un exercice délicat. Il s'agit en effet d'appréhender la richesse des paysages alsaciens, d'accéder à la connaissance approfondie d'une région qui peut se prévaloir d'une grande diversité paysagère, sans pour autant prétendre à une quelconque exhaustivité puisque l'échelle de travail est de l'ordre du 1/100 000. Certains territoires du département bénéficiaient déjà d'études paysagères très poussées (nombreux Plans de paysages sur le massif vosgien, voir bibliographie) réalisées à des échelles de travail de l'ordre du 1/25 000 ou même plus précises ; mais d'autres ne disposaient d'aucune données sur le thème du paysage.

Le principal apport de cet atlas est donc d'apporter un premier niveau de connaissance sur les paysages qui soit homogène et harmonisé sur l'ensemble du territoire régional.

#### 17 unités paysagères pour la région alsacienne



Carte des unités paysagères d'Alsace

Il existait déjà en Alsace de nombreux découpages du département en sous-régions, selon des critères variés : géographiques, historiques, administratifs, politiques, agricoles... et même paysagers. Ces critères partiellement reliés aux problématiques paysagères constituent des références intéressantes. Nous nous sommes ainsi attachés à relever les délimitations qui faisaient consensus et à éclaircir également celles pour lesquelles des divergences apparaissaient.

L'étude documentaire a mis en évidence la permanence de certaines dénominations locales : Kochersberg, Sundgau, Alsace Bossue, Outre-Forêt... apparaissent ainsi sur de nombreux documents. Toutefois derrière cette apparente constance, les contours sont parfois très variables.

Voir Les unités paysagères dans la bibliographie

Nous avons fait le choix dans cet atlas de nous appuyer autant que possible sur des unités territoriales et des dénominations qui soient reconnues localement. Certaines unités correspondent ainsi à des pays identifiés depuis longtemps. Dix-sept unités paysagères ont finalement été retenues.

Les superficies relativement importantes des unités paysagères qui découlent de ce choix justifient un certain niveau de variabilité interne : à chaque fois que cela s'est avéré nécessaire nous avons déterminé et décrit les sous-unités paysagères qui apportent une nuance significative dans les paysages de l'unité.

\* \* \* \* \*

## L'équipe de réalisation de l'atlas



L'atlas des paysages alsaciens est un document sous maîtrise d'ouvrage Etat. Pour autant, ce document est issu d'un processus de partage, d'élaboration et de validation concertées entre les services régionaux et départementaux de l'État, les collectivités territoriales, les services et établissements publics régionaux et partenaires locaux et les représentants de la société civile. Les instances, groupe thématique paysage et bureau technique, décrites ci-dessous, ont permis de construire cette connaissance partagée des paysages régionaux que constitue l'atlas et de valider avec le maître de l'ouvrage les différentes étapes de celui-ci.

### MAITRISE D'OUVRAGE

# Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Alsace

Service Milieux et Risques Naturels BP 81005 / F 67070 STRASBOURG Cedex

#### MAITRISE D'OEUVRE



François BONNEAUD paysagiste dplg

## François BONNEAUD Paysagiste d.p.l.g. Mandataire

Analyse paysagère, Conception cartographique et graphique (Maquette, blocs-diagrammes)

12 rue de Rennes 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE 02 99 96 49 26

francois.bonneaud@free.fr



paysagiste dplg

## Stéphane BERTIN Paysagiste d.p.l.g.

Analyse paysagère
36 rue Boissonade 75014 PARIS
06 07 18 98 97
stephane.bertin@free.fr

### Verdier-Tappia sarl d'Architecture Marc VERDIER et Pierre COLNAT Architectesurbanistes

Analyse urbaine et architecturale 81-83, rue Saint Georges 54000 NANCY 03 83 40 04 04 verdier.urba@free.fr vt.urba@free.fr



Marc VERDIER architecte urbaniste



Pierre COLNAT architecte



Thomas SCHMUTZ ingénieur INA PG

# AUBEPINE sarl Thomas SCHMUTZ Ingénieur Agronome INA-PG

Analyse documentaire régionale, Enquêtes et animation des ateliers d'échanges avec les habitants

39 square Charles Dullin 35200 RENNES 02 23 30 43 44

Aubepine-sarl@wanadoo.fr



#### Pascal Chevallier, Géographe

Conception des outils internet 30 rue de Charonne 75011 PARIS 01 43 71 80 80 vuedici@sfr.fr



Monique CHAUVIN géographe, documentaliste



Pascal CHEVALLIER géographe, géomaticien



Jacques VERTES ingénieur INA PG

## Agriculture et Environnement Jacques VERTES Sigiste, Ingénieur Agronome INA-PG Maël GILLES Ecologue

Gestion des données SIG et interface environnementale Réalisation des cartes sous informatique 86 rue Georges Clémenceau 14310 VILLERS-BOCAGE 02 31 25 27 89

agri.env.jv@wanadoo.fr

#### **BUREAU TECHNIQUE PAYSAGE**

# Collège services de l'État et établissements publics DREAL Alsace

Emmanuelle CARON emmanuelle-d.caron@developpement-durable.gouv.fr 03.88.13.06.94

Matthieu GERLIER matthieu.gerlier@developpement-durable.gouv.fr

Françoise ERB-MARCHAL francoise.erb-marchal@developpement-durable.gouv.fr 03 88 13 06 86

David ROMIEUX david.romieux@developpement-durable.gouv.fr 03 88 13 06 97

Anne-Lise DEMEULENAERE anne-lise.demeulenaere@developpement-durable.gouv.fr

Florence SYLVOS, paysagiste conseil fsylvos@florencesylvos.fr 06.78.83.09.20

#### **DDT 67**

Clémentine BRACHET-SERGENT clementine.brachet-sergent@bas-rhin.gouv.fr 03.88.88.91.87 Françoise GAILLARD, paysagiste conseil outside@outsidepaysage.com 06.63.01.73.87

#### **DDT 68**

Michel VILLING, michel.villing@haut-rhin.gouv.fr 03.89.24.85.46
Catherine MOSBACH, paysagiste conseil catmos@mosbach.fr 01.53.38.49.99

#### **STAP 67**

Serge BRENTRUP serge.brentrup@culture.gouv.fr 03.69.08.50.02

Malory CHERY malory.chery@culture.gouv.fr 03.69.08.50.03

Clémentine PEREZ-SAPPIA clementine.perez-sappia@culture.gouv.fr 03.69.08.50.07

#### **STAP 68**

Sylvain MICHEL sylvain.michel@culture.gouv.fr 03.89.20.26.00 Carole PEZZOLI carole.pezzoli@culture.gouv.fr 03.89.20.26.00

## Collège collectivités territoriales

#### Conseil Général 67

Marie-Claude LEMMEL marie-claude.lemmel@cg67.fr 03.88.76.69.19

Jacky MARNOT-HOUDAYER jacky.marnot-houdayer@cg67.fr 03.88.76.67.08

#### Conseil Général 68

Éric LEVASSEUR levasseur@cg68.fr 03.89.30.65.33 Anne VONNA vonna.a@cg68.fr 03.89.30.65.30

#### Conseil Régional d'Alsace

Estelle PROANO LANG estelle.proano@region-alsace.eu 03.88.15.67.92

# Collège associations et personnes qualifiées CAUE 67

Jean-Marc BIRY biry@caue67.com 03.88.15.02.30

Pascale HERMANN hermann@caue67.com 03.88.15.02.30

#### **CAUE 68**

Barbora REZKOVA barbora.rezkova@caue68.com 03.89.23.33.01

#### PNR des Ballons des Vosges

Anne KLEINDIENST a.kleindienst@parc-ballons-vosges.fr 03.89.77.90.24

#### PNR des Vosges du Nord

Pascal DEMOULIN p.demoulin@parc-vosges-nord.fr 03.88.01.49.70

#### **GROUPE THEMATIQUE PAYSAGE**

# Collège services de l'État et établissements publics DDT 67

Clémentine BRACHET-SERGENT clementine.brachet-sergent@bas-rhin.gouv.fr 03.88.88.91.87 Françoise GAILLARD outside@outsidepaysage.com 06.63.01.73.87

#### **DDT 68**

Marc FORMICA marc.formica@haut-rhin.gouv.fr 03.89.24.81.58

Catherine MOSBACH catmos@mosbach.fr 01.53.38.49.99

#### **DREAL Alsace**

Emmanuelle CARON emmanuelle-d.caron@developpement-durable.gouv.fr 03.88.13.06.94

Matthieu GERLIER matthieu.gerlier@developpement-durable.gouv.fr 03.88.13.06.63

Anne-Lise DEMEULENAERE anne-lise.demeulenaere@developpement-durable.gouv.fr 03.88.13.06.65

Florence SYLVOS fsylvos@florencesylvos.fr 06.78.83.09.20

#### **DRAAF**

Alix BRUNEAU alix.bruneau@agriculture.gouv.fr 03.69.32.52.00

#### **DRAC**

Directeur simon.piechaud@culture.gouv.fr

#### **ONF - direction territoriale Alsace**

Directeur dt.alsace@onf.fr dominique.bonnet@onf.fr 03.88.76.76.40

#### **STAP 67**

Serge BRENTRUP serge.brentrup@culture.gouv.fr 03.69.08.50.02

Malory CHERY malory.chery@culture.gouv.fr 03.69.08.50.03

Clémentine PEREZ-SAPPIA clementine.perez-sappia@culture.gouv.fr 03.69.08.50.07

#### **STAP 68**

Sylvain MICHEL sylvain.michel@culture.gouv.fr 03.89.20.26.00

Carole PEZZOLI carole.pezzoli@culture.gouv.fr 03.89.20.26.00

#### Collège collectivités territoriales

#### Conseil Général 67

Marie-Claude LEMMEL marie-claude.lemmel@cg67.fr 03.88.76.69.19

Jacky MARNOT-HOUDAYER jacky.marnot-houdayer@cg67.fr 03.88.76.67.08

Thomas FRIEDERICH-service des archives thomas.friederich@cg67.fr 03.69.06.73.18

#### Conseil Général 68

Éric LEVASSEUR levasseur@cg68.fr 03.89.30.65.33

Anne VONNA vonna.a@cg68.fr 03.89.30.65.30

Jean-Luc EICHENLAUB- service des archives siegrist@cg68.fr

#### Conseil Régional d'Alsace

Estelle PROANO LANG estelle.proano@region-alsace.eu 03.88.15.67.92

Frédérique BOURA-service de l'inventaire et du patrimoine frederique.boura@region-alsace.eu

Jérôme RAIMBAULT-service de l'inventaire et du patrimoine jerome.raimbault@region-alsace.eu 03.88.15.38.39

#### Schéma de Cohérence Territoriale Région de Saverne

Géraldine MACH geraldine.mach@scot-region-saverne.org 03.88.91.68.46

#### Communauté de communes de la Haute Bruche

Jean-Sébastien LAUMOND js.laumond@hautebruche.com 03.88.97.86.20

#### Communauté de communes du Val d'Argent

Maud DABRY ccva-paysages@valdargent.com 03.89.58.34.60

#### Collège associations et personnes qualifiées

# Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)

Sylvie BLAISON s.blaison@adeus.org 03.88.21.49.00

#### Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM)

Cécile CALIFANO cecile.califano@aurm.org 03.89.45.90.00

#### **CAUE 67**

Jean-Marc BIRY biry@caue67.com 03.88.15.02.30

Pascale HERMANN hermann@caue67.com 03.88.15.02.30

#### **CAUE 68**

Barbora REZKOVA barbora.rezkova@caue68.com 03.89.23.33.01

#### Alsace Nature

Président siegeregion@alsacenature.org 03.88.37.07.58

#### Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA)

Théo TRAUTMANN contact@conservatoire-sites-alsaciens.eu

#### Education à la Nature et à l'Environnement en Alsace (ARIENA)

Président elisabeth.lesteven@ariena.org

olivier.duquenois@ariena.org 03.88.58.38.48

#### Fédération Française du Paysage (FFP)

Patrice LE HOUARNO patricelehouarno@free.fr

#### PNR des Ballons des Vosges

Anne KLEINDIENST a.kleindienst@parc-ballons-vosges.fr 03.89.77.90.24

#### PNR des Vosges du Nord

Pascal DEMOULIN p.demoulin@parc-vosges-nord.fr 03.88.01.49.70

#### Collège employeurs et monde économique

#### Chambre Régionale d'Agriculture

Dominique METREAU d.metreau@bas-rhin.chambagri.fr 03.88.19.17.29

#### Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Lorraine Alsace

Stéphane ASAEL stephane.asael@crpf.fr 03.88.19.55.50 06.71.57.65.53

#### Association des viticulteurs d'Alsace (AVA)

M. LASSABLIERE 03.89.29.18.81

### Union National des Industries, Carrières et matériaux de construction (UNICEM)

Carole SCHECKLE carole.scheckle@unicem.fr 03.88.36.51.15

## Collège des représentants des salariés Fédération syndicale Unitaire (FSU)

Christophe KIMMEL fsu67@fsu.fr christophe.kimmel@developpement-durable.gouv.fr michelle.schortanner@developpement-durable.gouv.fr 03.88.13.06.85

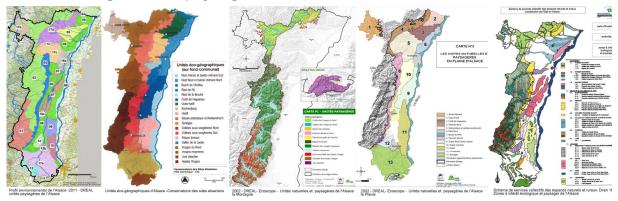
\* \* \* \*

## Les unités paysagères dans la bibliographie

L'étude de la bibliographie alsacienne révèle de nombreuses cartes où sont nommées et souvent délimitées des unités territoriales. Ces cartes correspondent à des approches diverses : paysagère, environnementale, géographique, thématique ( agriculture, forêt, tourisme), collectivités (pays, Scots, communautés de communes)...

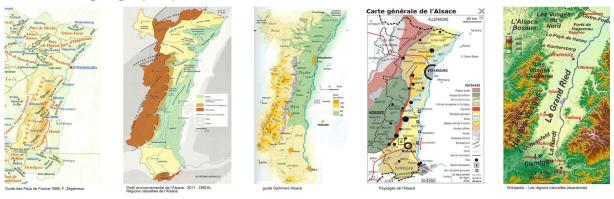
## Aperçu des cartes consultées

### Les cartes régionales - paysage et/ou milieux naturels



Les cartes régionales - paysage et/ou milieux naturels

### Les cartes géographiques



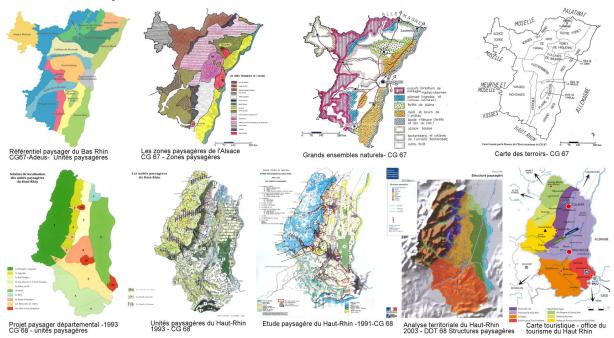
Les cartes géographiques

#### Les cartes thématiques : agriculture, forêt, tourisme, collectivités



Les cartes thématiques : agriculture, forêt, tourisme , collectivités

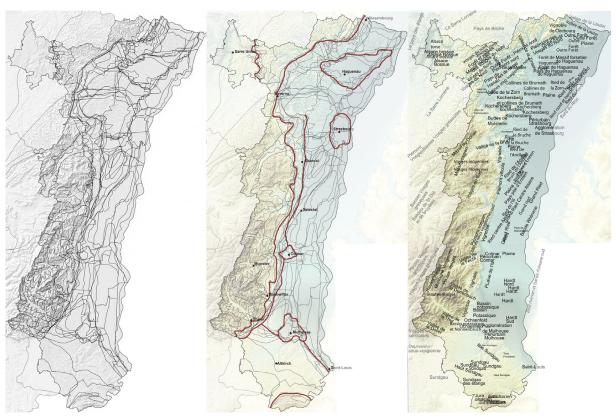
### Les études départementales



Les cartes départementales

#### Recensement des limites et dénominations

Chaque carte correspondant à une approche paysagère ou parfois environnementale à fait l'objet d'une reprise graphique avec une saisie des limites et des dénomination des unités. La superposition graphique de ses deux types d'information révèle une grande disparité dans les délimitations des principales unités alsaciennes, ainsi que dans certaines appellations. Apparaissent ainsi des consensus et des points de divergence concernant tant les délimitations que les appellations.



Superposition des contours et des noms issus des différentes cartes d'unités paysagères

## Les unités fréquemment citées et/ou délimitées

Grands ensembles	Nom d'unité le plus fréquent	Synonymes /autres dénominations	Sous unités
Alsace bossue	Alsace bossue	Plateau Iorrain Alsace torse	
Vosges	Vosges du nord	Basses Vosges gréseuses	<ul><li>Forêts</li><li>Vallées</li><li>Bassin de Lambach</li></ul>
	Vosges moyennes	Moyenne montagne vosgienne Hautes Vosges gréseuses Vosges centrales Vosges du sud Massif vosgien	<ul><li>sommets</li><li>vallées</li><li>Massif du Donon</li><li>Vallée de la Bruche</li></ul>
	Hautes Vosges	Montagne vosgienne Vosges cristallines Vosges des ballons Hautes Vosges cristallines	<ul> <li>- Hautes-Chaumes</li> <li>- Val d'Argent et canton vert</li> <li>- Vallée de Munster</li> <li>- Vallées du Florival, de la Thur et de la Doller</li> </ul>

Grands ensembles	Nom d'unité le plus fréquent	Synonymes /autres dénominations	Sous unités
Collines sous- vosgiennes	Piémont nord	Piémont Collines sous vosgiennes nord	-Piémont viticole nord  - Piémont du golfe de Saverne  - Piémont complexe de Molsheim  - Buttes de Molsheim  - Vallée de la Zinsel  - Vallée de la Moder  - Pays de Hanau  - Collines de Brumath  - Vignoble de Cleebourg
	Piémont viticole	Piémont sud Vignoble Collines sous vosgiennes sud	- débouchés de vallées
Collines ou plaine	Outre-forêt		-Vallée de la Lauter
	Kochersberg		<ul><li>Pays de Hanau</li><li>Collines de Brumath</li><li>Collines de l'arrière Kochersberg</li><li>Vallée de la Zorn</li></ul>
Plaine	Ried du nord	Uffried	-Bande rhénane
	Forêt de Haguenau	Pays de Haguenau	
	Plaine		<ul> <li>Plaine d'Erstein / Pays plat d'Erstein/</li> <li>Terrasses d'Erstein et du Gloeckelsberg</li> <li>Ried de l'Andlau / Ried et Bruch de l'Andlau</li> </ul>
	Grand Ried	Plaine de l'III Ried centre-Alsace Ried rhénan	-Bande rhénane
	Bassin potassique	Ochsenfeld	-Nonnenbruch
	Hardt		<ul><li>forêt de la Hardt / Hardt sud</li><li>Hardt agricole /Hardt nord</li><li>Bande rhénane</li></ul>
	Agglomération strasbourgeoise		
	Agglomération de Colmar		
	Agglomération de Mulhouse		

Grands ensembles	Nom d'unité le plus fréquent	Synonymes /autres dénominations	Sous unités
Sundgau	Sundgau		Bas Sundgau Haut Sundgau / Sundgau des étangs Jura alsacien Trois frontières /Agglomération St- Louis/Bâle
	Jura alsacien		

#### La question des vallées

- le Rhin : selon les études la bande rhénane constitue une unité paysagère continue sur la frontière ou est intégrée dans les unités limitrophes dont elle constitue une sous partie : le Ried nord, la Hardt...
- les vallées entre Vosges et Rhin : certaines études identifient chaque vallée comme unité paysagère, d'autres sont plus nuancées ne conservant comme unité que les parties de vallée très marquées. Plusieurs études citent des unités de vallée qui paraissent plus représentatives d'un milieu naturel que d'une logique paysagère : Ried de l'Andlau par exemple.

#### Les trois grandes agglomérations rarement citées

Elles sont presque toujours indiquées comme repères mais ne sont considérées comme unité à part entière que dans les études paysagères ; toutes les autres approches les ignorent.

#### Le massif vosgien

L'étude du massif semble avoir posé problème au delà du découpage en trois grandes unités : Vosges du nord, hautes Vosges et Vosges moyennes.

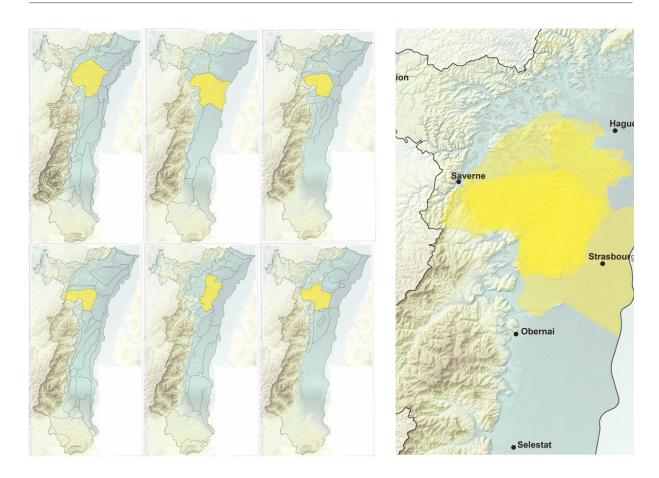
Certains auteurs ont une approche géomorphologique distinguant vallées ,versants et sommets, qui ne semble pas refléter de réalité paysagère : les sommets regroupant par exemple des secteurs de chaumes et d'autres complètement forestiers.

D'autres approches distinguent certaines portions du massif en les rattachant à un sommet ou plus fréquemment à une vallée : massif du Donon, vallée de la Bruche, Val d'Argent et canton vert, Vallée de Munster, Vallées du Florival, de la Thur et de la Doller. On retrouve là une approche par "bassin de vie" dont les appellations semblent trouver un écho dans la dénomination des communautés de communes et dans les guides touristiques.

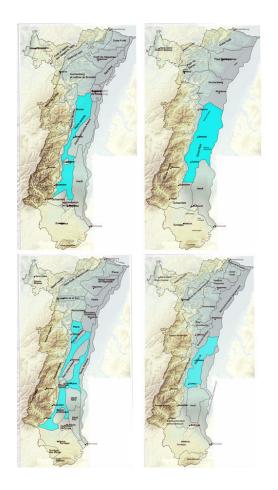
#### Les unités ou sous-unités dont les limites semblent floues

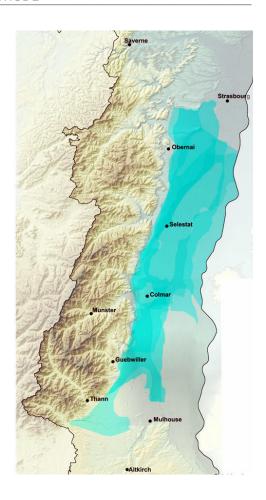
- le Piémont nord
- le Pays de Hanau : cité dans de nombreuses études mais avec une délimitation absente ou très variable
- le Kochersberg : toujours cité mais ses limites nord et ouest sont très variables
- Les délimitations au centre de la plaine et à l'interface des deux départements ne semblent pas très évidentes et varient selon les auteurs

## Deux exemples : le Kochersberg et la Plaine



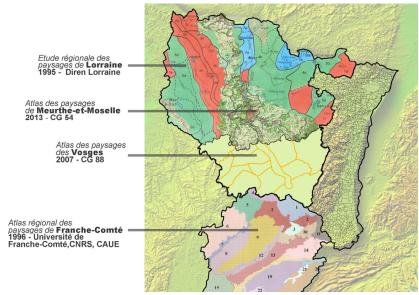
Le Kochersberg dans la bibliographie La superposition des différentes délimitations fait apparaître un "cœur" de Kochersberg en jaune plus sombre. Plusieurs cartes étendent également le Kochersberg au nord de la vallée de la Zorn.





La Plaine dans la bibliographie Les délimitations varient selon l'intégration ou non des rieds dans la plaine.

## Les unités paysagères dans les territoires voisins de l'Alsace



Les unités paysagères dans les territoires voisins de l'Alsace

La Franche-Comté dispose d'un atlas régional des paysages réalisé en 1996.

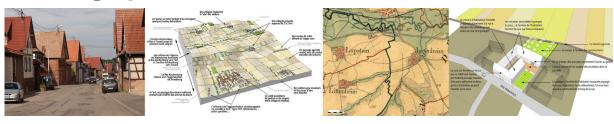
En Lorraine une première étude régionale des paysages a été réalisée en 1995. Depuis deux atlas des paysages départementaux ont été publiés sur les Vosges (2007) et la Meurthe et Moselle (2013).

En Suisse et en Allemagne les travaux réalisés sur le paysage procèdent d'une approche plus naturaliste qu'en France et l'action paysagère est orientée vers des objectifs de protection de la richesse biologique. Le découpage territorial en unités paysagères n'est pas ou peu utilisé. De ce fait ces travaux n'ont pas été intégrés dans la cartographie suivante.

Pour mémoire on peut consulter pour la Suisse : CAHIER DE L'ENVIRONNEMENT no 352- paysage 2020, analyse et tendances. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. 2003

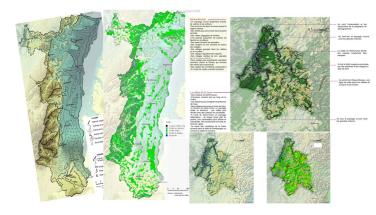
\* \* \* \* \*

## L'iconographie de l'atlas



Toutes les illustrations issues du travail de l'équipe de réalisation sont libres de droit. Lorsque les membres de l'équipe ne sont pas les auteurs de l'iconographie, ceux-ci sont indiqués soit sur l'illustration elle-même soit dans la légende qui l'accompagne.

#### **Cartes**



Les cartes ont été réalisées par François Bonneaud, assisté de Jacques Vertes pour la gestion des données sous SIG. Les sources SIG utilisées sont indiquées soit sur la carte elle-même soit dans la légende qui l'accompagne.

## **Photographies**



Les membres de l'équipe ont parcouru plus de 8000 km et réalisé une banque iconographique de plus de 12 000 clichés sur les paysages alsaciens. Tous les clichés réalisés par l'équipe sont géoréférencés afin de faciliter leur utilisation.

La localisation apparaissant sous chaque image indique le nom de la commune où était positionné le photographe lors de la prise de vue.

Les clichés ont été réalisés pour l'équipe par François Bonneaud et Stéphane Bertin, complétés de clichés de Pierre Colnat et de Thomas Schmutz.

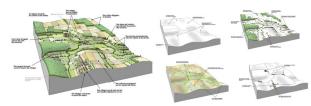
## Photographies aériennes



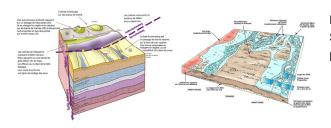
Un survol de l'Alsace a été réalisé dans le cadre de ce travail afin de créer un fond d'images en vue oblique sur les paysages. Deux journées de vol ont ainsi permis de réaliser 1500 photographies aériennes, géoréférencées afin de faciliter leur utilisation.

Les clichés ont été réalisés pour l'équipe par François Bonneaud, complétés de clichés de Pierre Colnat et de André Humbert.

## **Blocs-diagrammes**

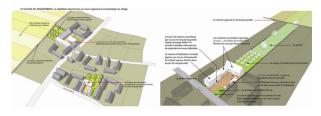


Les blocs diagrammes présents dans les unités paysagères et les enjeux paysagers thématiques ont été réalisés par François Bonneaud.



Les blocs diagrammes illustrant la rubrique "Roches et Sols" des repères géographiques des unités paysagères ont été réalisés par Thomas Schmutz.

## Axonométries- paysages urbains



Les axonométries et les plans illustrant les paysages urbains dans les unités paysagères ainsi qu'à l'échelle régionale ont été réalisées par Pierre Colnat.

\* \* \* \* :